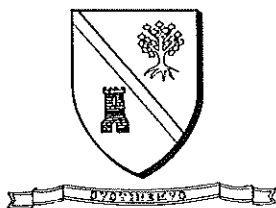


## MAIRIE DE SARCEY



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

Le mardi 19 décembre 2023 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

*Présents* : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, David AUROUSSET Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Harold GOUJON.

*Pouvoirs* : G. CARRIER à O. LAROCHE, C.FERRIER à R. SUBRIN, I. FRATELLO à D. NIORT.

*Absents* : /

*Secrétaire de séance* : D. AUROUSSET

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

M. le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste). Il précise que la modification de durée hebdomadaire de service est assimilée à la suppression de l'emploi actuel et à la création corrélative du poste à la nouvelle quotité de temps de travail, sauf si la modification n'excède pas 10% du nombre d'heures ou qu'elle ne prive pas le bénéficiaire de l'affiliation à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Elle est alors également soumise à l'avis du Comité social territorial (CST).

Il fait part de l'intérêt d'augmenter le temps de travail d'un agent technique de 50% à 100% et d'un agent administratif de 70% à 80% pour :

- faire face à un accroissement d'activité lié à la mise en œuvre de projets communaux,
- assurer la continuité du service en vue d'un départ en retraite,
- se donner l'opportunité d'internaliser certaines tâches.

Ces modifications impliquent donc la suppression/création des emplois correspondants et ont fait l'objet d'un avis favorable du CST du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon du 11 décembre 2023

Ces changements interviendront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de :
  - supprimer un emploi d'agent technique polyvalent (catégorie C, grade d'adjoint technique) d'une durée hebdomadaire de 17h30,
  - créer un emploi d'agent technique polyvalent (catégorie C, grade d'adjoint technique) d'une durée hebdomadaire de 35h00,
  - supprimer un emploi d'agent administratif polyvalent (catégorie C, grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe) d'une durée hebdomadaire de 24h30,

- créer un emploi d'agent administratif polyvalent (catégorie C, grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe) d'une durée hebdomadaire de 28h00,
- MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire, ou son délégataire, à signer tout document afférent à cette décision.

#### **FONDS DE CONCOURS : MAINTIEN DE COMMERCE EN ZONE RURALE**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé en juin 2023 la réalisation par Comptoir de campagne d'une étude d'implantation d'un commerce multiservices pour un montant de 2.400,00 € TTC, suite à la fermeture de l'épicerie en février 2022.

Dans le cadre de sa politique en faveur du commerce local, et notamment du commerce de proximité, la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) a choisi d'accompagner financièrement la structuration de nouveaux projets pour les petites communes afin de maintenir leur dernier commerce en centre-bourg, via un fonds de concours, dans la limite de la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire. La CCPA a ainsi décidé d'octroyer un fonds de concours de 1.000,00 € à la Commune de Sarcey. Il convient de confirmer la présente demande de participation et d'accepter ce fond de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DIT que la Commune a confié à Comptoir de campagne une étude d'implantation d'un commerce multiservices, pour un montant de 2.000,00 € HT,
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2023,
- SOLLICITE un fonds de concours de la CCPA à hauteur de 1.000,00 € correspondant à 50% du montant HT de la prestation,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de fonds de concours correspondante et tout document y afférent.

#### **INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### ➤ **Projet du bâtiment de l'épicerie**

M. le Maire indique que la phase de négociations avec les 3 meilleurs candidats est achevée et que l'analyse des offres sera arrêtée dans la semaine. Le marché avec le maître d'œuvre retenu sera signé en début d'année avec une perspective de démarrage au dernier trimestre 2024.

Il évoque les pistes de subventions envisagées auprès de l'État (DETR, fonds de soutien au commerce rural) et de la Région (aide au commerce).

Enfin, il informe de la mise en redressement judiciaire de la société Comptoir de campagne depuis la fin novembre et le passage au tribunal ce lundi 18 décembre de la demande de résiliation du bail en cours.

##### ➤ **Immeuble 45 route de la Cave**

M. le Maire rapporte avoir trouvé un accord avec la locataire ayant subi un préjudice ; un protocole transactionnel sera soumis au Conseil municipal en début d'année pour le formaliser.

Le transfert de propriété pourrait également avoir lieu en début d'année, impliquant également d'adopter la convention de reversement avec les 2 associations bénéficiaires.

#### **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

##### ➤ **Urbanisme/Voirie**

Daniel MULATON recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- route de Froidefond : DP accordée pour auvent ouvert

- rue des Saules : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- chemin du Tacot : PC refusé pour modification d'une fosse à lisier et création d'un bassin de rétention
- allée du Mas : PC accordé pour reconstruction partielle d'un hangar

Il fait part de sa rencontre avec un exploitant agricole et le service technique de la CCPA pour libérer l'emprise d'un chemin rural en vue de la programmation voirie 2024.

#### ➤ **Information-Communication**

Audrey JULLIARD fait un point sur l'avancement de la réalisation du bulletin et des relances nécessaires.

#### ➤ **Affaires scolaires / Espaces publics**

Mickaël BARDOUX relate la visite réalisée le 8 décembre avec l'expert suite au cambriolage de l'école et l'organisation par le Ch'tit midi des gones d'un repas de Noël avec une animation ce 18 décembre.

Il annonce la tenue d'une commission Affaires scolaires avec les ATSEM le 9 janvier pour faire un point sur l'organisation et la garderie.

Par ailleurs, une rencontre sera organisée entre les membres de la commission « espaces publics » et les bénévoles du fleurissement courant janvier à une date à confirmer.

#### ➤ **Enfance / Jeunesse**

Delphine NIORT fait un retour sur la réunion organisée par la CCPA pour faire un bilan des chantiers jeunes et partager les expériences. Elle souligne que les thématiques des chantiers ont souvent pour objet l'entretien des cimetières, la réalisation de fresques/tags, voire la préparation de décorations de Noël.

#### ➤ **Bâtiments / Vie associative**

M. le Maire indique que l'éclairage du portillon de l'école a été réalisé et les autres travaux devraient se dérouler début janvier.

Il rend compte des assemblées générales du tennis et de l'association des familles auxquelles il a assisté le 15 décembre. Les deux associations ont une légère hausse de leurs effectifs et ont pu reprendre leurs activités. Il signale particulièrement deux besoins exprimés : d'une part, la réfection d'un court de tennis et d'autre part, le raccordement à la fibre de la maison des associations pour la bibliothèque.

Il rapporte également que le temps de rencontre des Aînés initié le mardi après-midi a attiré une douzaine de personnes confirmant ainsi son intérêt.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ **Intercommunalité**

M. le Maire recense les principaux points examinés lors du conseil communautaire du 14 décembre : Pacte Rhône (aide d'1M€ du Département à 3 projets 2023-2027 de la CCPA), dissolution du syndicat du câble (SRDC), création d'un poste de chargé de mission urbanisme, décisions modificatives, fixation de la redevance assainissement à 2,60€HT/m<sup>3</sup>, évolution tarifaire du Canevas 2.0, avenant à la convention avec le GDS69 sur le frelon asiatique, demandes de subvention (conteneurs de collecte, ouvrages d'art, voie verte Pontchonnière, carrefour RD St-Pierre/Sain-Bel).

Le Conseil communautaire a également validé la poursuivre la réflexion sur la fusion avec l'OTI des Monts du Lyonnais avec des conditions exprimées sur la gouvernance, la participation financière, la stratégie, l'implication de la CCPA sur le volet patrimoine. Il est aussi réaffirmé que la CCPA portera toujours la convention avec l'OTI du Beaujolais et les Murmures du Temps.

M. le Maire revient sur le comité syndical du SYDER du 28 novembre qui a donné lieu au débat d'orientations budgétaires et au cours duquel ont été fixées les contributions d'adhésion des communes et le coefficient de répercussion des charges. Ce comité syndical a aussi été l'occasion d'adopter le nouveau contrat de concession d'électricité avec Enedis, aboutissement de 7 ans de négociations.

Il présente le projet de démarche performantielle conduit par le SYDER visant à remplacer l'ensemble des luminaires d'éclairage public (environ 120) par des équipements en LED télégerables et évolutifs. Le déploiement pourrait avoir lieu au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 avec une répercussion financière à partir de 2025 ou 2026.

➤ **Divers**


M. le Maire fait un retour de sa rencontre récente avec les entreprises en charge du projet d'antenne téléphonique multi-opérateurs (4) prévu sur la commune dans le cadre du New Deal mobile. Il rappelle que cette démarche initiée par l'État est destinée à couvrir les zones blanches ou non investies par les différents opérateurs. Si un accord est a priori trouvé avec un propriétaire, des discussions sont encore en cours avec l'État et le Département pour valider cette proposition ou l'amender pour rechercher d'autres points à couvrir

En cas de validation de la proposition actuelle, la demande d'autorisation pourrait être adressée en début d'année pour une mise en service de l'antenne à l'automne 2024.

Il rappelle l'opération de régulation des pigeons du jeudi 28 décembre après-midi. Une opération similaire sera conduite en même temps à St-Romain-de-Popey.

La séance est levée à 22h10.

Olivier LAROCHE  
Maire



David AUROUSSET  
Secrétaire de séance

